

# Document de Pierre Puissant

Retranscrit de l'original par Patrick Claude de l'association au pied du mur à Mallefougasse.

Le 6 mars 2017

Vente de terres entre Joseph-Barthélémy et Claude Gaubert le 2 octobre 1834

L'an mil huit cent trente-quatre et le deux du mois d'octobre, par-devant nous Prosper-Hyacinthe Fardieu notaire Royal à la résidence de St Etienne, arrondissement de Forcalquier, département des Basses-Alpes, avec témoins soussignés ; a comparu Sieur Joseph-Barthélémy Gaubert, fil à feu Joseph, propriétaire cultivateur demeurant et domicilié en la commune d'Augès, lequel a vendu à Sieur Claude Gaubert propriétaire cultivateur demeurant et domicilié à Mallefougasse, présent et acceptant : toute une propriété de terre dont partie labourable et partie en hermas et partie en bois, qu'il possède audit Mallefougasse, quartier des claussée, confrontant du levant Jean Clemens, du midi Jean-Joseph Girard, du couchant François Gaubert, et du nord chemin, cette vente est faite et consentie moyennant le prix et somme de huit cent francs, laquelle somme ledit Gaubert vendeur, déclare recevoir tout présentement au vu de nous notaire et témoins dont quittance, l'acquéreur entrera en possession et jouissance de ladite propriété de terre vendue dès ce jour, sans aucune réserve, et payera les impositions de l'année prochaine, et pour la sureté dudit Sieur Claude Gaubert, ledit Joseph-Barthélémy Gaubert a affecté et spécialement hypothéqué toute une campagne et son tènement en terre culte et inculte qu'il possède au quartier du Gas de Bernard à ~~Mallefougasse~~ et la même qu'il a acquise de Sieur Joseph-François Nicot de Cruis par acte de ce jour reçu par nous, lequel sera présenté à l'enregistrement en même temps que le présent, laquelle campagne il soumet à justice.

Dont acte fait et lu aux parties à Cruis dans la maison de Sieur Joseph-François Nicot, propriétaire sans profession et en sa présence, et celle de Sieur Antoine Sauvat, garde forestier domicilié et demeurant tous deux audit Cruis, témoins requis et signés avec ledit Sieur Claude Gaubert et nous notaire, ledit Gaubert vendeur a déclaré ne le savoir de ce par nous enquis et requis : Claude Gaubert, JH Nicot, Sauvat, Fardieu notaire.

Enregistré à St Etienne le deux octobre 1834 à folio 38 case 1<sup>re</sup> : reçu quarante-six francs  
vingt centimes dixième compris : signé Sonard

Collationné : Tardieu notaire.